

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 26 octobre 2021

**Extrait des délibérations
du Comité Unique de l'Établissement Public
du 25/10/2021**

Point 9 : projets d'avenants à l'accord de PEE des agents publics et salariés de droit privé de la CDC ; à l'accord relatif à la mise en place d'un PERCO des agents publics et salariés de droit privé de la CDC; et à l'accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite.

Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur général, le 25 octobre 2021 à 15h.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 9 de l'ordre du jour est le suivant :

Projet d'avenant à l'accord PERCO portant transformation du PERCO en PERE-CO :

Pour : 12 voix : UNSA (6) – CFDT (4) – SNUP (1) - CFE-CGC (1)

Abstention : 3 voix : CGT (3)

Projet d'avenant à l'accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite portant évolution du montant du versement unilatéral de l'employeur et formalisant le dispositif d'indemnité de départ à la retraite des agents publics de la CDC :

Pour : 15 voix : UNSA (6) – CFDT (4) – CGT (3) – SNUP (1) - CFE-CGC (1)

Projet d'avenant à l'accord PEE portant évolution du plafond d'abondement :

Pour : 8 voix : UNSA (6) – SNUP (1) - CFE-CGC (1)

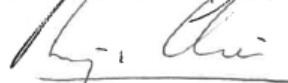
Abstention : 7 voix : CFDT (4) – CGT (3)

Projets d'avenants aux accords PEE et PERCO portant installation de la nouvelle gamme de fonds communs de placement :

Pour : 12 voix : UNSA (6) – CFDT (4) – SNUP (1) - CFE-CGC (1)

Abstention : 3 voix : CGT (3)

Le responsable des instances sociales
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER